

## **Bourses d'Etudes offertes par le Gouvernement du Japon pour l'année académique 2014**

Le Gouvernement du Japon offre des bourses d'études aux jeunes santoméens titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent:

### **1. « College of Technology Students » : Bourses d'études aux écoles supérieures de Formation en Technologie**

4 ans d'études, y compris 1 an d'étude de la langue japonaise, départ avril 2014.

### **2. Conditions d'acceptation de dossier de candidature**

- Etre de nationalité santoméenne et né(e) entre le 2 avril 1992 et le 1<sup>er</sup> avril 1997
- Avoir obtenu le baccalauréat ou un diplôme équivalent
- Etre en mesure de quitter son pays pendant la période fixée par le Gouvernement du Japon
- Avoir la volonté d'apprendre la langue japonaise
- Tout dossier de candidature incomplet et/ou mal rempli et/ou ne répondant pas aux conditions requises sera automatiquement rejeté
- Réussir aux examens écrits et à l'entretien de présélection organisés par l'Ambassade du Japon à Libreville et le dossier de candidature accepté à l'examen final de sélection organisés par le Ministère de l'Education du Japon.

### **3. Procédure de sélection**

- Date limite de dépôt ou d'expédition de dossier par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou par email ([culture@lv.mofa.go.jp](mailto:culture@lv.mofa.go.jp)) à l'Ambassade du Japon :  
**vendredi 9 août 2013**  
Ambassade du Japon  
B.P.2259 LIBREVILLE-GABON  
Tél : +241 01.73.22.97 / 01.73.02.35  
email : [culture@lv.mofa.go.jp](mailto:culture@lv.mofa.go.jp)
- Le dossier peut être aussi envoyé par email : [culture@lv.mofa.go.jp](mailto:culture@lv.mofa.go.jp)
- Le dépôt du certificat médical sera demandé aux candidats après être admis définitivement à l'examen de présélection
- Examens écrits et entretien : mercredi 19 août 2013
- Lieu des examens : Lycée National de São Tomé
- Annonce des résultats finaux pour le départ en avril 2014 : entre janvier et février 2014.

### **4. Frais divers**

Les frais d'envoi de dossier, de communication et de déplacement pour passer l'examen ou l'entretien **ne sont pas pris en charge par l'Ambassade du Japon.**

Pour toute information complémentaire et retrait de dossier de candidature, veuillez-vous adresser au Service Culturel de l'Ambassade du Japon. Les dossiers de candidature sont également téléchargeables à partir du site internet suivant  
[http://www.ga-emb-japan.go.jp/fr/culture\\_etude\\_fr.html](http://www.ga-emb-japan.go.jp/fr/culture_etude_fr.html)

Ambassade du Japon  
Heures d'ouverture : 8h00 – 12h30, 14h30 – 17h45